

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 juillet 2018

Présents : M.Mmes Beauchet J-C, Biffard M., Boucault C., Chalembert G., Corbin T., Gouault Ph., Guérin R., Guiot R., Hubert A., Lenaerts P., Lesieur E., May P., Olivier G., Pecchioli P., Peillon M., Peuvret C., Planchenault Ph., Potts O., Vail A.

Excusés : M. Mmes Guillaume M. (pouvoir à A. Hubert), M., Letourneur O. (pouvoir à E.Lesieur), Massola J. (pouvoir à A.Vail), Quineau D. (pouvoir à Ph. Planchenault), Verney G.

Absente : M. Mme Landemaine S., Chalette R.

1) Approbation du dernier compte-rendu

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal en date du 04 juillet 2018.

2) Choix des entreprises pour les travaux d'Assainissement de Dancé

M. Gouault explique la nécessité de convoquer le conseil dans les plus brefs délais. Au vu de la situation géographique du projet qui demande des conditions climatiques particulières pour la réalisation des travaux, le début du chantier est prévu pour début septembre.

Monsieur le Maire et M.Planchenault présentent le bilan des analyses de la société SA2E (travaux et contrôles externes des travaux), regroupant ainsi les entreprises candidates dans un classement évalué selon les critères de jugement (financiers et techniques). Ce dernier est établi pour chacun des deux lots suivants :

1- Lot n°1 : Réseau d'assainissement EU

Ce lot inclut une tranche ferme et une tranche optionnelle relative au branchement d'une habitation au bord d'un chemin en vue de l'agrandissement d'un lotissement.

L'offre retenue par la commission d'ouverture des plis est celle de la société TPL (mandataire) conjointement avec la SARC sise rue du Roglain 72610 Arçonnay au prix de 173 926,00 € HT.

2- Lot n°2 : Contrôles externes des travaux d'assainissement collectif

L'offre de la société A3SN, Rue Forge, 35360 Montauban-de-Bretagne, d'un montant de 3595,00 € HT a été retenue par la commission d'ouverture des plis. M. Olivier demande des précisions sur le nombre de contrôles prévus durant toute la période des travaux.

Le Conseil municipal entérine les deux offres proposées par la commission, autorise le maire à signer le marché de travaux et prestations ainsi que toutes pièces s'y rapportant. Les crédits sont prévus au budget annexe assainissement 2018.

Une convention d'autorisation de passage est prévue dans les prochains jours malgré qu'une autorisation de principe a été donnée. Par ailleurs, Philippe Gouault reflète l'aspect financier du projet.

3) Questions diverses

- Pharmacie : Monsieur le Maire signale au conseil l'éventuel report du transfert de la pharmacie.
- Résidence d'artiste : M.Pecchioli informe que la convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle de réunion située à l'étage de la mairie pour le stockage des œuvres de l'association devrait être signée avant la prochaine séance du conseil. Il est à prévoir au budget une extension du système de vidéosurveillance du bâtiment ainsi qu'une protection d'assurance pour le local susnommé.

Concernant le logement des artistes, ce point est reporté à la prochaine séance du conseil municipal, le temps d'obtenir des informations complémentaires et d'étudier une deuxième possibilité avec Mme Ollier.

- Pôle de santé : P. Pecchioli dresse un bilan favorable de l'activité du Dr Robin sur la commune. La moyenne de présence sur le pôle de santé est d'une journée complète par semaine au lieu des deux demi-journées par mois initialement prévues.
- Patrick Lenaerts informe l'assemblée du retour de résultats positifs de la boulangerie de Préaux.
- Philippe Gouault signale un problème de dysfonctionnement relatif aux locations des salles des fêtes sur la commune déléguée de Dancé. Une proposition sera établie avant la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 55

Prochaine séance du conseil municipal : mercredi 29 août.

Le Maire,
Pascal PECCHIOLI

